

Sujet	Résultats	Analyse (croisée) et remarques	Remarques générales et recommandations
<i>I. Le profil des collaborateurs</i>			
	<ul style="list-style-type: none"> - 75% des collaborateurs sont âgés de moins de 40 ans ; - quasi parité du panel ; - 44,8% du panel travaille dans la région parisienne (collaborateurs parlementaires). 	Les femmes sont souvent plus jeunes que les hommes.	Il existe un effet de génération au sein de ce secteur.
<i>II. Le statut des collaborateurs</i>			
1- Les composantes du panel	40 collaborateurs de parlementaires ; 30 collaborateurs travaillant dans des communes ou des communautés d'agglomération ; 5 collaborateurs de Conseils généraux ; 25 de Conseils régionaux.	C'est au Parlement Européen que la proportion de collaborateurs parlementaires est la plus élevée (92,9%).	
2- Le poste occupé	Les personnes interrogées sont à 49% des collaborateurs de groupe politique.	Ils travaillent en majorité pour un groupe politique de conseillers régionaux.	
3- Le statut professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - 61,8% sont des agents contractuels de la fonction publique ; - 80% sont en CDD. 	<ul style="list-style-type: none"> - On note une certaine précarité de l'emploi pour les collaborateurs ; - Dans les collectivités territoriales, la proportion d'agents contractuels est bien plus élevée, entre 60% pour les Conseils généraux et 96% pour les Conseils régionaux. 	On peut noter une hétérogénéité des statuts au sein de ce milieu professionnel malgré un profil BAC+5 qui se dégage (<i>voir ci-dessous</i>).

4- Activité précédente	<ul style="list-style-type: none"> - 36,3% travaillaient déjà dans le secteur public auparavant ; - Parmi eux, 24,2% étaient déjà collaborateurs d' élu. 	Plus d'un tiers du panel travaillait déjà dans le secteur public avant d'entrer en poste.	
5- Longévité de la profession	<ul style="list-style-type: none"> - 35% exercent ce métier depuis moins de deux ans ; - 66% depuis moins de 5 ans ; - 70,1% envisagent un changement de poste dans les deux années à venir. 	<ul style="list-style-type: none"> - On note une faible longévité des collaborateurs (durée moyenne d'un mandat politique) ; - Il y a un fort taux de renouvellement. 	Le métier de collaborateur est pour beaucoup une étape et non une vocation à long terme , surtout pour les collaborateurs en poste depuis peu de temps.
6- La sécurité du poste	<ul style="list-style-type: none"> - 56% des collaborateurs pensent que leur statut n'est pas suffisamment sécurisé ; - 77,8% des collaborateurs considèrent que leur statut ne les protège pas suffisamment contre l'éventualité d'un changement d'employeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les écarts peuvent s'expliquer par la différence de statut observée, entre contractuels et fonctionnaires notamment. A ce propos, l'ensemble des fonctionnaires qualifie leur statut de sécurisé ; - 75% des collaborateurs en poste depuis moins de 5 ans envisagent de changer de poste dans les deux ans à venir ; - Face à la dimension précaire de l'emploi, un nombre significatif envisage une reconversion dans la fonction publique territoriale par ex. 	

7- Niveau d'étude	<ul style="list-style-type: none"> - 73% ont obtenu un niveau BAC+5 ; - 68% des diplômés viennent de l'université ; - 50,5% des diplômés de l'enseignement supérieur l'ont obtenu en droit et/ou sciences politiques ; - 29% ont obtenu un diplôme dans un autre domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas de trajectoire unique pour accéder au métier ; - Il n'existe pas de corrélation entre le niveau d'étude et les besoins de participer à des formations ; - On peut noter une ouverture des profils, notamment vers les métiers de la communication. 	<p>Les parcours sont variés même si le niveau d'étude est toujours élevé et les études juridiques privilégiées.</p> <p>De ce fait, les formations ne doivent pas cibler des collaborateurs d'un niveau d'études précis.</p>
8- Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - 49,5% des collaborateurs ont un salaire annuel compris entre 24 et 36 000€ ; - 79% sont plutôt satisfaits de leur rémunération. 	<p>On note un éventail assez large de rémunération, mais pour la moitié des collaborateurs la rémunération se situe entre 24 et 36 000€.</p>	
9- Temps de travail	<p>30% travaillent entre 40 et 45 heures par semaine.</p>	<p>Les durées de travail hebdomadaires sont très variables mais dans l'ensemble élevées.</p>	
III. Le rôle des collaborateurs			
10- Perception du rôle	<ul style="list-style-type: none"> - Leur rôle est principalement administratif et technique ; - 43,8% considèrent que leur activité correspond à la fiche de poste et 29,2% qualifient cette correspondance de parfaite. 	<p>On note toutefois dans les réponses ouvertes une charge de travail très importante. Ceci est dû à leur rôle de pivot, de gestionnaire du temps et du travail de groupe, et enfin à la précarité de leur poste lors des élections.</p>	<p>Stress et précarité de l'emploi sont parfois à noter au sein du métier.</p>

10- Affiliation politique	68,7% appartiennent au même parti politique que leur(s) élu(s).	Le poste occupé a un lien fort avec leur affiliation politique.	Les collaborateurs d'élu(s) d'EELV témoignent d'un sentiment d'implication politique poussé.
11- Implication politique	87,9% déclarent avoir une implication politique forte ou relativement forte.		
12- Enveloppe budgétaire	On note un faible taux de réponse (34%).	Il existe une difficulté à évaluer cette enveloppe, ou une non-connaissance de celle-ci.	
<i>IV. La formation des collaborateurs d'élu(s) Verts et associés</i>			
13- Les droits à la formation	50% déclarent plutôt bien connaître leurs droits.		
14- L'information sur les formations	36% obtiennent l'information à travers les organismes. Toutefois, 26% du panel déclare ne pas être informé du tout.	On note un manque d'informations relatives aux formations. D'ailleurs, 56% des collaborateurs considèrent ne pas être suffisamment bien informés.	L'information sur l'offre est insuffisante alors même que la demande en formation existe.
15- La participation	<ul style="list-style-type: none"> - 67,3% ont déjà participé à une formation ; - Ces formations étaient à 83,1% courtes ; - 87,7% des collaborateurs ont considéré cette formation comme adaptée à leurs attentes ; - la participation des collaborateurs de collectivités territoriales est bien plus élevée que celle des collaborateurs parlementaires (88% contre 41,7%). 	Les pré-requis aux formations courtes peuvent expliquer le fort taux de participation. Cependant, seulement 38,7% des collaborateurs trouvent la participation aux formations facile, alors même que leur besoin est très élevé, puisqu'ils sont 86,6% à vouloir prendre part à une formation dans le futur.	<p>Il s'agit principalement de viser les collaborateurs parlementaires dont le taux de participation est moitié moins important que celui des collectivités territoriales.</p> <p>La création d'un groupe formateur à distance via vidéoconférences est formulée comme une solution aux freins.</p>

16- Les freins à la formation	Le prix et la durée sont les principaux freins à l'accès à la formation	Les collaborateurs parlementaires sont ceux qui considèrent la durée de formation comme le principal facteur d'empêchement.	
17- L'objectif de la formation	53% des collaborateurs considèrent que la formation a pour objectif premier une amélioration de leur efficacité.	Pour ce qui est des collaborateurs travaillant à l'Assemblée Nationale , l' objectif premier est une évolution dans leur carrière.	
18- Le financement de la formation	Le droit individuel à la formation est pour 66,3% des collaborateurs la principale source de financement.		
19- Le domaine de formation	Les participants souhaitent à 42,3% une formation sur le cadre légal des institutions , puis, en deuxième position, sur la communication .	La communication semble toutefois être le nouvel impératif et constitue le thème principal des formations futures envisagées.	Cet aspect vient confirmer le renouvellement des profils de collaborateur d'élu(s) d'EELV, orientés de plus en plus vers la communication interne et externe au cabinet.
20- Les modalités de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Les collaborateurs optent à 47,4% pour une formation divisée en plusieurs séminaires d'une ou deux journées ; - Toutefois, 21,1% préfèrent une formation courte. 	Les collaborateurs parlementaires sont ceux qui considèrent que la durée est le principal facteur d'empêchement.	Les durées de formation ne sont actuellement pas adaptées aux collaborateurs de parlementaires en particulier.
21- Les incitations à la formation	Dans 52,6% des cas, les élus ont déjà incité leurs collaborateurs à y participer.		